



DRAKKARS

Hockey Club de Caen

PRATIQUE DU HOCKEY SUR GLACE AU Hockey Club de CAEN (HCC)

CONSIGNES DE SECURITE - RESPONSABILITE

Les parents des enfants mineurs licenciés au Hockey Club de CAEN (HCC) lorsqu'ils déposent leur enfant doivent s'assurer que le Club est ouvert et que les entraîneurs sont présents.

La prise en charge des enfants sera assurée au niveau de la glace en présence des responsables du Club.

Après les entraînements, les parents devront reprendre leurs enfants au même endroit et ce dans les quinze minutes suivant la fin des entraînements.

AUTORISATION D'URGENCE MEDICALE

Je, soussigné(e) Monsieur ou Madame agissant en qualité de PERE – MERE – TUTEUR de l'enfant délègue à toute personne mandatée par **le HCC (Hockey Club de CAEN)**, mes pouvoirs de signer toute autorisation d'intervention chirurgicale urgente dans le cas où il serait nécessaire de faire connaître mon avis, suite à un accident survenu lors d'entraînement, d'un match ou toute forme d'exercice nécessaire au développement et à la pratique de ce sport et sur tout parcours de liaison, habitation, patinoire de CAEN ou autre gymnase répondant aux besoins sportifs.

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (si différente de ci-dessus)

NOM : ----- PRENOM : -----

ADRESSE : -----

TEL-----

Renseignements médicaux concernant le membre actif du HCC désigné ci-dessus (allergies, contre-indications, etc.) :

NOM & TEL. DU MEDECIN TRAITANT : -----

GROUPE SANGUIN si connu : ----- rhésus -----

Autorisation valable deux ans à compter de sa signature

Fait à Caen le

Signatures des parents ou du tuteur légal précédées de la mention « lu et approuvé »